

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 7 Membres représentés : 2 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 9 décembre 2021 DELIBERATION N° 60 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 9 décembre à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 2 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine,

ABSENTS ou EXCUSES : HORLAVILLE Damien (pouvoir à COLLIN François), GAUTHIER Jean-Pierre (pouvoir à GAUTHIER Guy), SAUVA Christian (absent)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Adhésion à l'AFAB - Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de la forêt communale, pour une surface arrondie à 6 hectares, avait été confiée à l'AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements) depuis 2018.

L'adhésion arrivant à son terme, et compte tenu du changement des modalités (certification PEFC des parcelles boisées syndiquées), il y a lieu de renouveler cette adhésion pour une durée de 5 ans pour un montant de cotisation annuelle de 53,90 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Accepte** le renouvellement de l'adhésion à l'AFAB pour une durée de 5 ans avec une cotisation annuelle de 53,90 €
- **Donne** pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire au budget de la commune et à procéder au paiement de la somme de 53,90 € par an correspondant à cette adhésion

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

**Le Maire,
COLLIN François.**

